

DELIBERATION N° 79/140 : CANTINE SCOLAIRE/MOBILIER

Sur proposition de Monsieur CHYNECK, Conseiller Municipal, rapporteur de la Commission cantine scolaire, et suite à la mise en concurrence des entreprises suivantes :

- BUREAU LORRAINE, Avenue du Général Leclers à NANCY,
- SOCIETE COMMERCIALE D'EQUIPEMENT et d'AMENAGEMENT, Immeuble Joffre à NANCY,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, DECIDE :

- autorise le Maire à passer commande à la Société d'Equipement et d'Aménagement, Immeuble Joffre-St Thiébaud, 15 Boulevard Joffre à NANCY, de la fourniture du mobilier de la nouvelle cantine scolaire, soit 150 chaises et 25 tables, pour une dépense H.T. de 48 832 F 40, soit T.T.C. 57 426 F 90.
- Cette dépense est comprise dans l'emprunt de 507 000 F contracté auprès de la B.C.M.L. par délibération du 20 Août 1979.